

CHARTRE DES VILLES D'ART ET D'HISTOIRE ET DES VILLES HISTORIQUES DE BRETAGNE

PREAMBULE

Les Villes d'Art et d'Histoire se reconnaissent par le patrimoine historique, culturel, économique, qu'elles ont su préserver, restaurer, animer. Le patrimoine, par-delà chacune des villes signataires de cette charte, est celui de la Bretagne.

Si le patrimoine de chaque ville est indissociable de la culture régionale qu'il manifeste, il est lui-même indivisible : chaque objet patrimonial fait partie d'un système, dont tous les éléments sont en interrelation. Toute ville, telle qu'elle se donne à voir aujourd'hui, est l'expression de l'état d'une implantation humaine, à un moment donné d'une histoire économique, sociale, artistique.

Faire découvrir au public un patrimoine dans toutes les composantes, c'est le faire accéder à la connaissance d'une histoire et d'une culture ;

Donner aux enfants des méthodes d'accès à la maîtrise d'un patrimoine, c'est les préparer à exercer une authentique citoyenneté culturelle ;

Réhabiliter et animer le patrimoine, c'est créer les conditions de possibilité d'un développement à la fois touristique, culturel et éducatif.

A priori, aucun élément de l'environnement n'est à exclure d'un système patrimonial. Toutefois, il est des objets, des oeuvres, des bâtiments qui plus que d'autres cristallisent l'histoire d'une ville, qui savent plus que d'autres parler au cœur et à l'intelligence.

C'est dans leur sillage que peut se faire la découverte des richesses insoupçonnées d'une ville. Leur sauvegarde et leur mise en valeur sont des priorités.

Le patrimoine n'est pas de l'ordre du passé, mais du présent. Il nous renvoie aujourd'hui à une histoire passée et à venir. La politique du patrimoine des Villes d'Art et d'Histoire ne saurait être passiste : TOURISME, URBANISME et ENVIRONNEMENT en sont des composantes essentielles, au même titre que CULTURE et EDUCATION. Le patrimoine est hérité, sauvegardé, animé, mais aussi transformé, créé et à transmettre.

TERMES DE LA CHARTE

Une Ville d'Art et d'Histoire se définit :

- par l'existence d'un patrimoine d'architecture et d'urbanisme de qualité et d'une tradition culturelle ;
- par des activités sociales et culturelles qui révèlent et manifestent le rôle des objets patrimoniaux dans l'histoire et la vie de la ville.

La ville, ainsi reconnue et membre de l'Union des Villes d'Art et d'Histoire de Bretagne, s'engage à :

- ↪ Entretien et améliorer le patrimoine bâti par des actions de sauvegarde et de mise en valeur (tels que, et selon les spécificités architecturales locales : ravalement de façades, effacement de réseaux aériens) et par des programmations en vue de la rénovation de l'habitat ancien selon des normes qui, en même temps, le préservent.
- ↪ Valoriser et animer le patrimoine bâti dans le cadre d'une politique urbanistique de qualité. Projet d'aménagement urbain sur le tissu ancien : implantation de mobiliers urbains esthétiques, fléchage des quartiers anciens

et/ou significatifs, signalisation personnalisée des bâtiments, recherche originale de l'enseigne et application de la réglementation sur la publicité, fleurissement, création de lieux piétonniers et de parcs de stationnement à proximité, etc...
- ↪ Permettre au plus grand nombre de personnes d'accéder à ce patrimoine (on favorisera entre autres, l'ouverture d'échoppes, de commerces, de lieux publics de rencontre) en l'animant par des spectacles et des festivités utilisant les cadres anciens, clos ou ouverts, des visites conduites par des Guides-Conférenciers agréés par le Ministère de la Culture, dont un (si possible) employé toute l'année, en tant qu'Animateur du Patrimoine, dans le cadre de la convention du Ministère de la Culture.
- ↪ Assurer et développer une vie artistique non seulement par les musées et les centres permanents d'expositions (dont au moins une sera officiellement prise en charge par la municipalité), mais encore en favorisant l'établissement de galeries d'art et d'artisanat authentique et en suscitant des ateliers de création locale artistique (arts plastiques, mais aussi théâtre, musique, danse, poésie...) et artisanale, s'appuyant sur la tradition locale.
- ↪ Manifester une volonté concrète en vue de la formation au patrimoine, notamment par une action en direction du monde scolaire.

- ↳ Proposer un accueil vivant et actif en mettant, à la disposition du public, un organisme d'accueil du type Office de Tourisme avec un personnel permanent, en éditant et en diffusant une documentation d'appel, d'accueil et d'information attrayante et sérieuse, et en offrant une hôtellerie et une restauration de qualité valorisant les productions locales et régionales.

- ↳ Pratiquer une véritable politique de tourisme culturel et économique ouverte largement sur l'extérieur, grâce, entre autres, au développement des échanges interrégionaux et internationaux, et des jumelages.

Les villes membres de l'Union des Villes d'Art et d'Histoire de Bretagne s'engagent à innover et à privilégier entre elles des rapports de coopération touristique, culturelle, éducative et économique dans le cadre du patrimoine qu'ensemble elles forment.